

F D G U H # G H # J S S R Q V H # W H F K Q I T X H #
#

M26.0039-2 – Acquisition d'équipements de pressage isostatique à températures variable et d'un dilatomètre de trempe
Lot 2 : Acquisition d'un Warm Isostatic Pressing – High Pressure (WIP-HP) (A renvoyer dans une version modifiable)

Caractéristiques fonctionnelles	Réponses du candidat	Pondération
Critère 1 - Prix (30%)		
Critère 2 - Valeur technique (40%)		
Sous-critère 1 : Pression maximale Quelle est la pression maximale atteignable par l'appareil ? Quelle est la précision de la régulation ?		30%
Sous-critère 2 : Température maximale Quelle est la température maximale atteignable par l'appareil ? Quelle est la précision de la régulation ?		30%
Sous-critère 3 : Facilité d'utilisation de l'équipement, notamment facilité d'accès à l'enceinte contenant l'échantillon		20%
Sous-critère 4 : Volume intérieur de l'enceinte Quel est le volume de l'enceinte ?		20%

F D G U H # G H # J S S R Q V H # W H F K Q I T X H #
#

M26.0039-2 – Acquisition d'équipements de pressage isostatique à températures variable et d'un dilatomètre de trempe
Lot 2 : Acquisition d'un Warm Isostatic Pressing – High Pressure (WIP-HP) (A renvoyer dans une version modifiable)

Critère 3 – Service après-vente et garantie (15%)		
Sous-critère 1 : Service après-vente et assistance technique		30%
Sous-critère 2 : Garantie (durée, contenu, modalités)		30%
Sous-critère 3 : Durée de disponibilité des pièces détachées		20%
Sous-critère 4 : Descriptif de l'offre de formation		10%
Sous-critère 5 : Présentation de l'offre de support technique		10%
Critère 4 - Délai de livraison proposé (5%)		
Sous-critère 1 : Délai de livraison et d'installation proposés		100%

F D G U H # G H # J S S R Q V H # W H F K Q I T X H #
#

M26.0039-2 – Acquisition d’équipements de pressage isostatique à températures variable et d’un dilatomètre de trempe
Lot 2 : Acquisition d’un Warm Isostatic Pressing – High Pressure (WIP-HP) (A renvoyer dans une version modifiable)

Critère 5 - Développement durable (10%)		
Sous-critère 1 : Mesures mises en œuvre pour limiter les emballages et réduire les déchets dans le cadre du marché		50%
Sous-critère 2 : Mesures prises dans le cadre du marché visant à limiter l’impact environnemental (dont livraisons, déplacements, etc...)		50%

#